

Sujet : Tr: [INTERNET] observations enquête PPR NESTE LOURON

De : Enquete-Publique (BRNT) - DDT 65 emis par ROGER Xavier (Chef de bureau) - DDT 65/SERCAD/BRN <ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr>

Date : 12/03/2020 08:12

Pour : tony.lucantonio@wanadoo.fr, LACAZE <mairie.de.loudenvielle@wanadoo.fr>, NOTE Sandrine - 65 HAUTES-PYRENEES/PREFECTURE/SCPPAT/POLE ENVIRONNEMENT-ICPE-ENQUETES PUBLIQUES-URBANISME COMMERCIAL <sandrine.note@hautes-pyrenees.gouv.fr>, JULIAN Armelle - 65 HAUTES-PYRENEES/PREFECTURE/SCPPAT/POLE ENVIRONNEMENT-ICPE-ENQUETES PUBLIQUES-URBANISME COMMERCIAL <armelle.julian@hautes-pyrenees.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-joint une observation concernant le PPR de la Neste du Louron reçu par mail.

Cordialement.

Xavier Roger
DDT 65

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] observations enquête PPR NESTE LOURON

Date : Wed, 11 Mar 2020 20:26:58 +0100 (CET)

De : > valerie.pouy (par Internet) <valerie.pouy@neuf.fr>

Répondre à : valerie.pouy@neuf.fr

Pour : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr

Copie à : muguet pouy <muguet.pouy@neuf.fr>, pat chris2 <pat.chris2@orange.fr>

Mesdames France, Patricia, Valérie POUY

le 11 /03/2020 à Loudenvielle

1 chemin de la pique

65510 Loudenvielle

TEL :

06 05 16 61 97

06 04 14 19 65

06 73 36 22 25

Objet : avis concernant les parcelles n° 15/17 nouvelle dénomination) LIEU COUMARAGNE

Monsieur,

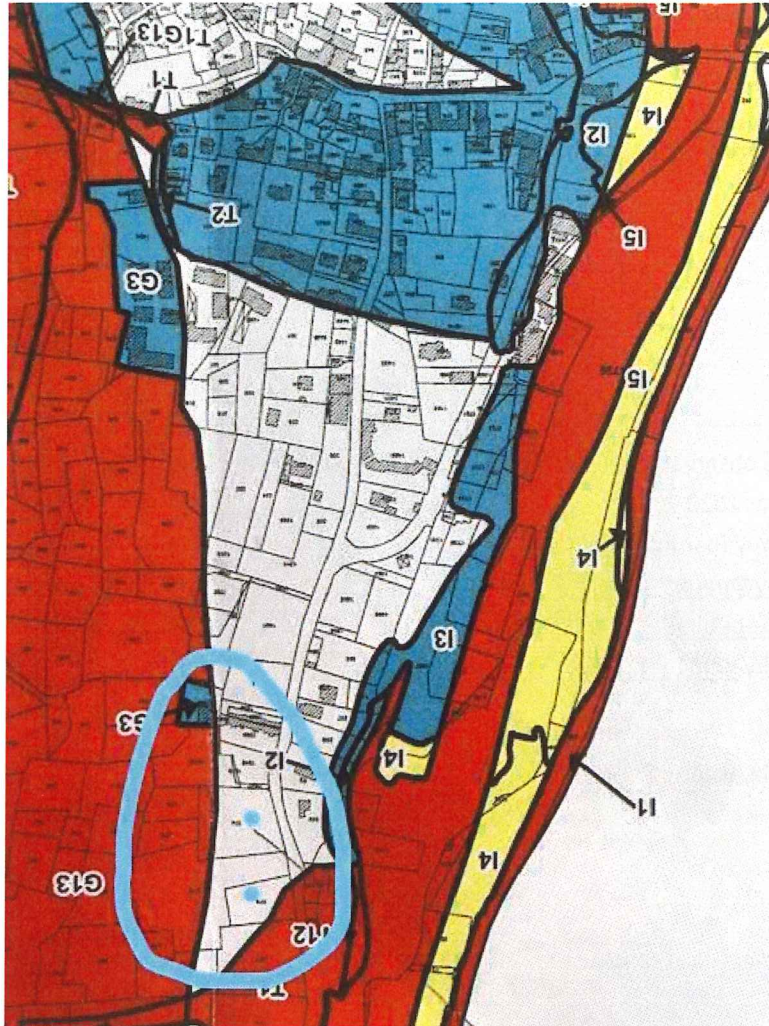
Suite à notre rencontre du Lundi 17 février à la mairie de Loudenvielle, nous vous adressons ce courriel.

En effet, à l'observation de la carte des aléas, nous constatons que la ligne de la zone bleue fait un crochet dans la zone rouge mettant une construction en zone bleue pour ensuite placer une bande longitudinale nord sud de deux de nos terrains en zone rouge cf. schéma 1 pièce jointe 1. De même perpendiculairement à cette ligne, une seconde ligne rouge affecte de façon légère nos terrains d'Est en Ouest. Or ce sont des aléas de glissement faibles qui touchent ces terrains, considérés comme ayant peu d'impact puisque la maison reste habitable. Afin de garder une pertinence au niveau de la zone constructible, il est nécessaire que ces deux lignes soient modifiées.

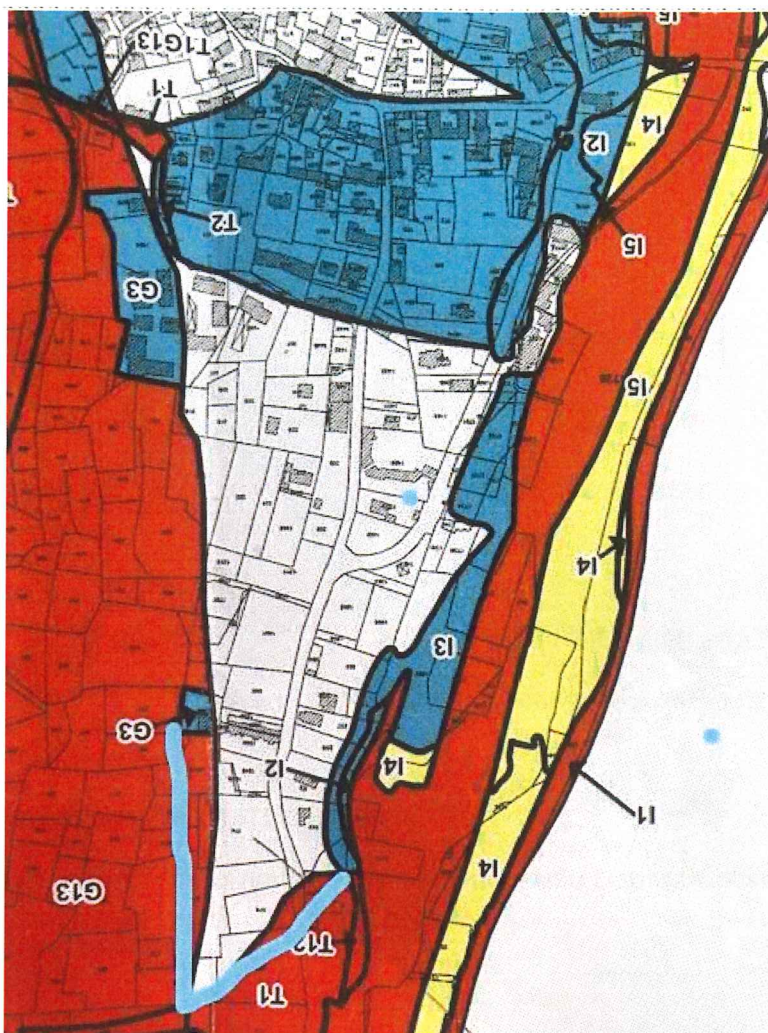
Nous émettons donc un avis défavorable sur le projet présenté par l'état, nous demandons à ce que soit modifié et soit réintégré dans la zone bleue, la zone en alignement de la maison et la zone en alignement des terrains comme vous le montre le schéma 2 associé en pièce jointe 2. En bleu, se trouve le nouveau tracé des deux lignes relatif à notre demande.

Veillez, Monsieur Le commissaire enquêteur, agréer nos respectueuses salutations,
signatures : France POUY, Patricia POUY; Valérie POUY

—schéma1 terrain 15 et 17.jpg—



—schéma2 modifications.jpg—



— Pièces jointes : —

schéma1 terrain 15 et 17.jpg	1,1 Mo
schéma2 modifications.jpg	1,1 Mo
réclamation.docx	12,6 Ko